La Lettre

UGICT
La référence syndicale

INGÉS CADRES TECHS

13/12/2018

Le Sommaire

Mutuelle Santé : la Direction ESF tente d'imposer l'exclusion des conjoints

C'est tombé mercredi soir dans nos courriels : la Direction décide d'exclure les conjoints de la couverture Santé.

<la suite>

Une réponse cinglante des élus et d'organisations syndicales

Dès qu'ils ont été tenus au courant des intentions de la Direction ESF, vos élus ont pris les devants…

<la suite>

Que faire maintenant ?

Les délais qui ont été laissés aux salariés sont inadmissibles : la responsabilité de la Direction est totale sur ce sujet !

<la suite>

PIP for ever ?

De nombreux salariés ayant reçu des propositions de PIP…

<la suite>

Point Information Retraite sur Nanterre

Les retours très positifs des salariés sur cette réunion d'information nous incitent à proposer rapidement une réunion d'information sur d'autres sites.
Pour les nombreux salariés qui ont fait cette demande, voici le lien qui vous permet de télécharger le document présenté.
N'hésitez pas à nous contacter !

Mutuelle Santé : la Direction ESF tente d'imposer l'exclusion des conjoints

C'est tombé mercredi soir dans nos courriels : <u>la Direction décide d'exclure les conjoints de la couverture Santé</u>.

Vos élus vous avaient tous alertés sur la volonté de la Direction ESF de vous **faire payer le prix fort** pour votre Santé.

Dans une première étape, il avait déjà été nécessaire pour les salariés, en décembre 2017, de **contribuer financièrement à une sur-complémentaire** dont les garanties n'atteignaient même pas le niveau précédent. Payer plus cher pour un service moindre, c'était déjà une sacrée avancée sociale !

Mais une nouvelle plus grave est tombée hier au soir sous la forme d'un courriel très ambigu de la direction ESF. Et l'annonce dans ce courriel est cynique.

Si vous ne faites rien, votre conjoint est automatiquement exclu du bénéfice de la mutuelle Santé (ils n'ont pas encore osé s'attaquer aux enfants qui restent automatiquement bénéficiaires de votre mutuelle mais ce n'est que partie remise ☹).
Quand le GAN a alerté sur un **déséquilibre financier dû exclusivement aux décisions de l'employeur**, il a proposé une **augmentation de cotisations** qui auraient été répartie entre nous autres salariés et notre employeur.
Mais notre employeur a aussitôt opté pour une autre solution → **Exclure les conjoints de la couverture frais de santé** !

Vos élus unanimes ont réagi en repoussant cette solution extrême et en demandant à ce que la première proposition du GAN - c'est-à-dire l'augmentation de cotisations réparties entre salariés et employeur - soit retenue.

La direction a choisi délibérément de s'opposer aux élus, d'ignorer les intérêts des salariés, décidant de manière unilatérale l'exclusion des conjoints.

Pourquoi ? Parce qu'avec cette solution, **pas un euro ne sortira de leur poche** et parce qu'à leurs yeux, la mise en danger de nos conjoints sur le domaine de la Santé ne compte pas.

Quand on sait la façon dont cette entreprise est gérée, comment les actionnaires sont rémunérés et comment la petite dizaine de personnes qui constitue le « High Level Management » se gave d'actions gratuites, **s'en prendre à la santé des salariés est tout simplement répugnant**.
Et cette fois, pas la peine de se réfugier derrière des directives tombées de la Corp.

Toutes ces décisions vous les devez à un management bien français qui compte bien entendu sur vous…

<Revenir au sommaire>

Une réponse cinglante des élus et d'organisations syndicales

Dès qu'ils ont été tenus au courant des intentions de la Direction ESF, vos élus ont pris les devants…

La Direction était dans l'obligation d'informer les élus avant toute modification et ils ont donc été contraints de déclarer ainsi leurs intentions.

Une assignation en référé - le mode d'action en justice le plus rapide - **a été déposée** vendredi dernier par le secrétaire du CE et plusieurs OS en réaction à ces intentions affichées.

Le courriel reçu hier de la Direction nous incite à augmenter encore la pression. Vos élus conservent une belle marge de manœuvre. Nous allons tout faire pour que la Direction ESF se trouve entravée sur cette action malfaisante et ce, le plus rapidement possible.

Il nous reste bien sûr à connaitre le contenu de la décision en justice. Mais entre la décision unilatérale de la direction et le fait qu'elle n'ait pas respecté les délais de prévenance**, nous avons bon espoir de changer le cours des choses dans les semaines qui viennent et d'imposer un nouveau rythme**.

<Revenir au sommaire>

Que faire maintenant ?

Les délais qui ont été laissés aux salariés sont inadmissibles :
Responsabilité de la Direction totale sur ce sujet !

Tous ceux d'entre nous qui ont un conjoint, pour lequel la couverture Santé est une nécessité, devraient impérativement agir dans les deux prochains jours. C'est en particulier le cas pour tous ceux de nos conjoints qui ne travaillent pas ou qui ont une couverture

mutuelle déficiente ou partielle.

À défaut d'action, **au 1er janvier 2019, tous les conjoints seraient automatiquement exclus.**

Ce que la Direction a bien sûr omis de préciser dans sa communication, c'est le montant que devrait **VOUS** coûter une prise en charge de votre conjoint à l'identique de celle qui existe aujourd'hui.
Car c'est **pas moins de 688 euros supplémentaires par année** que les salariés cadres devraient payer (480 euros pour un non cadre), juste pour que leur conjoint bénéficie des **mêmes droits qu'auparavant**.

<Revenir au sommaire>

PIP for ever ?

De nombreux salariés ayant reçu des propositions de PIP ont contesté le contenu auprès de leur manager et ils ont pour la plupart d'entre eux refusé de signer.

Alertés par leurs élus sur l'affectation massive de tels PIP, nombre de salariés concernés ont choisi la bonne démarche :

- de contester tout ou partie des objectifs, des actions et des constats du PIP,
- de refuser de signer ce document.

La signature qui était exigée immédiatement pour ces PIP par le management intermédiaire est tout à coup devenue moins urgente, voire très facultative...

Des explications ont été demandées aux managers et RH sur cette nouvelle pratique de PIP, les élus ont questionné abondamment toutes les couches de management lors du comité d'entreprise, et le seul élément trouvé avec souplesse par les RH est un document tout en anglais n'ayant jamais été soumis aux instances du personnel. Pour les curieux, c'est par ici :

https://dxc.policytech.com/dotNet/documents/?docid=1148

Ce document ainsi sorti du chapeau et daté du 18/09/2018 préciserait qu'en matière d'évaluation, la Direction ESF fait en gros ce qu'elle veut.
Elle met en place un système d'évaluation avec un processus, des notations et elle sort ensuite allègrement des limites de l'évaluation quand elle le désire.

> 3.2.5.3. Any employee rated above a "Does Not Meet Expectations" on the Year-End Evaluation may also be subject to a PIP if an interim evaluation indicates performance deficiencies any time throughout the course of the review year.

T'as qu'à y croire comme disent certains ☺
Au final, tout cela vient heureusement enrichir l'action que nous menons en justice pour défendre les salariés ESF sur ce sujet de l'évaluation.
On souhaite bonne chance à la Direction ESF, car elle va en avoir besoin…

<Revenir au sommaire>

<La suite au prochain numéro…>

Si vous souhaitez contacter un de vos représentants UGICT, utilisez l'adresse qui vous plaira : Catherine Loprieno; Caroline Baermann; Baye Assane Fall; Julien Couignoux; Luc Leroy; Daniel Gureghian;

Professionnellement engagés
Socialement responsables

N’hésitez pas à diffuser autour de vous !
Vous vous posez des questions ?
Vos représentants UGICT sont là pour vous !

Pour tout ce qui concerne l’abonnement à notre lettre d’information électronique ou pour nous contacter, une seule adresse : contact@ugictdxc.com

la cgt UGICT
La référence syndicale
INGÉS CADRES TECHS

DXC Technology Company -- This message is transmitted to you by or on behalf of DXC Technology Company or one of its affiliates. It is intended exclusively for the addressee. The substance of this message, along with any attachments, may contain proprietary, confidential or privileged information or information that is otherwise legally exempt from disclosure. Any unauthorized review, use, disclosure or distribution is prohibited. If you are not the intended recipient of this message, you are not authorized to read, print, retain, copy or disseminate any part of this message. If you have received this message in error, please destroy and delete all copies and notify the sender by return e-mail. Regardless of content, this e-mail shall not operate to bind DXC Technology Company or any of its affiliates to any order or other contract unless pursuant to explicit written agreement or government initiative expressly permitting the use of e-mail for such purpose. --.